



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Ministre  
de la Justice  
Luxembourg

Luxembourg, le 19 juin 2020

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 – 82954

Réf. CE / SCL : 60.220 - 880 / ak  
Doc. parl. 7586

Objet : Projet de loi portant adaptation temporaire de certaines modalités procédurales en matière pénale.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 18 juin 2020, la Chambre des Députés a adopté à **l'unanimité des 60 votants** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Marc Hansen